1'Hittaire

dont nous parlerons plus loin. Puis ce furent les enterrements sans prêtre dont le glas devait être doublement lugubre puisqu'il rappelait à tous ceux qui l'entendaient et le trépas du défunt et le trépas de la liberté religieuse.

LE CHANOINE GRILLET AU MONT-SAXONNEX

Pendant quelques temps le Mont-Saxonnex bénéficia de la présence d'un prêtre dans la personne du chanoine Grillet qui vint chercher un refuge au sein de la famille des Guffond.

L'abbé Louis Grillet, après avoir été chanoine de la collégiale de La Roche, était depuis sept ans directeur du collège de Carouge. Après la publication du décret du 8 février, deux membres du club des Jacobins l'invitèrent par lettres à prêter le serment, lui faisant entendre qu'il serait nommé évêque constitutionnel du département; on lui envoya même de Chambéry Jean Louis Lavillat et Joseph Thabuis de Lucloz, tous deux députés de La Roche, pour le déterminer à prêter le serment exigé.

Une telle proposition le révolta et il répondit par le refus le plus absolu. Il devait s'attendre dès lors à être poursuivi par les émissaires du Jacobinisme; en conséquence, il crut prudent de se cacher. Laissons-lui le soin

de raconter ses aventures (1).

« Croyant avec raison que ma façon de penser sur les innovations que l'on voulait introduire en Savoie, en matière de religion, ne me fit arrêter, je résolus de quitter La Roche le 21 février 1793 et je persuadai à mes parents qui fondaient en larmes, que je n'allais qu'à Bonneville pour y attendre en cachette l'issue des événements. Je partis à 6 h. 1/2 du soir, je restai pendant cinq jours dans le plus grand secret chez M. de Mesmes de Loisinges. On m'y présenta la formule d'un serment mitigé par le chanoine Milleret de Samoëns, qu'il avait apporté de Chambéry et qui séduisit plusieurs membres du clergé de Bonneville; je le rejetai et ne voulus point en entendre parler.

⁽¹⁾ Cfr. Académis Chablaisienne, t. XVII.

« Croyant alors que le bouleversement introduit dans le pays ne pouvait durer, et que le printemps prochain, le roi de Sardaigne rentrerait en Savoie, je pris la résolution de me retirer à Mont-Saxonnex, chez les Guffond, fermiers de M. de Loisinges; celui-ci m'ayant donné un de ses uniformes de commandant de Carouge, je m'habillai en militaire, et, accompagné de son domestique armé d'un fusil, j'arrivai au village de la Balme, le 26 février 1793, à 5 heures du matin. J'y appris que les autres chanoines de La Roche s'étaient également retirés. et que l'office capitulaire ayant cessé le second dimanche de Carême, 24 février, par refus de prêter le serment exigé, le Maire et la municipalité de La Roche avaient prié les capucins auxquels on ne demandait encore point alors le serment, de se charger des fonctions curiales de la paroisse; affaire dont ils s'acquittèrent avec zèle jusqu'au 14 avril suivant, second dimanche après Pâques, où l'on exigea le serment de tous les religieux. Nos vénérables pères capucins l'ayant refusé, se soumirent à la loi de déportation et prirent la route du Haut-Faucigny pour se réfugier en Valais.

« Des commissaires nationaux les firent poursuivre par la maréchaussée qui les arrêta à Saint-Martin, près de Sallanches. On les ramena à Cluses où les habitants furent indignés des mauvais traitements qu'on leur faisait éprouver. Mme Hugard fut même dénoncée au district pour avoir osé manifester publiquement qu'on vio-

lait toutes les lois en molestant ces bons pères.

« Quoique je vécusse très retiré au village de Balme, et que les habitants gardassent un profond silence sur le lieu de ma retraite, le maire de Mont-Saxonnex, nommé Terraillon et ses officiers municipaux me découvrirent. Ils me rendirent visite pour m'assurer qu'ils étaient bien aise de me savoir dans leur commune, qu'ils m'y offraient sûreté et protection, mais qu'ils espéraient bien que je ne les abandonnerais jamais, que je voudrais bien confesser les habitants de la commune et leur administrer la communion pascale.

« Malgré le danger de les compromette et que leur curé fut déjà en Valais, ayant les pouvoirs du vicaire général de Mgr Paget, évêque de Genève, qui m'avait conjuré les larmes aux yeux, à La Roche, de ne jamais abandonner le diocèse, je me rendis aux prières du maire de Mont-Saxonnex, et le 17 mars, dimanche de la Passion, je célébrai la messe dans l'église paroissiale où tous les habitants s'étaient rendu à l'invitation de la

municipalité.

« Je commençai à les entendre en confession après le chant des vêpres, et je continuai les trois semaines suivantes, communiant à la messe que je célébrais à midi, tous ceux qui s'étaient présentés depuis 5 heures du matin ou qui s'étaient confessés la veille, ayant quelquefois à entendre des pénitents jusqu'à onze heures du soir.

« Je logeais pendant la quinzaine de Pâques à la cure, et M. Mugnier, curé du Mont, ayant su par une de ses paroissiennes qui alla le trouver en Valais, que je m'étais réfugié dans sa paroisse, m'envoya sa servante

qui eut un soin particulier de ma nourriture.

« Les habitants de Brison, paroisse voisine de Mont-Saxonnex, vinrent me prier d'avoir compassion d'eux et de leur administrer les sacrements pendants la quinzaine de Pâques. Le jour des Rameaux, je dis une première messe au Mont, et en vertu du biscant, j'en célébrai une seconde à midi à Brison,

« J'y trouvai un peuple nombreux qui demandait à se confesser. Après avoir diné chez le maire nommé Moënne-Loccoz et avoir pris un peu de repos pendant une heure, je confessai tous ceux qui se présentèrent jusqu'à dix heures du soir et je les communiai le matin

à la messe.

てきずして はってい

« Je célébrai tous les offices de la Semaine Sainte au Mont, et le samedi 6, je me rendis à Brison et vins dire la seconde messe au Mont-Saxonnex, où je restai toute la semaine occupé à des confessions; les ayant terminées le dimanche de Quasimodo, je communiai presque toute la paroisse le lundi fête de l'Annonciation. Craignant que l'on ne vint m'arrêter dans la cure de la paroisse, où plusieurs émissaires Jacobins avaient été envoyés, je partis le soir du Mont pour me rendre au village de la Balme, chez les Guffond, en avertissant les habitants que la prudence m'obligeait à me retirer.

« Je revins dans l'habitation où m'avaient logé les frères Guffond. C'était une petite chambre attenante à une écurie dont elle n'était séparée que par des planches. Elle était placée sous la grange, de manière que

dès l'aube du jour, soit les cris des animaux de l'écurie, soit le tapage que l'on faisait en battant le blé à la grange, m'empêchaient d'avoir un seul moment de tranquillité. Mon lit était formé par quatre planches recouverte d'un peu de paille, et un sac de fèves était l'oreiller sur lequel j'appuyais ma tête affaissée.

« Le matin, en me réveillant, je trouvais sur une chaise une écueille pleine de bon lait, un petit pain de beurre frais et du pain d'avoine. Ce premier déjeuné terminé, je disais mon office et je dinais avec des œufs frais et du gruau, et je me trouvais très satisfait l'orsqu'on m'apportait pour mon dessert des pommes de terre cuite sous la cendre. Je goûtais en mangeant des œufs cuits au plat et le soir je me contentais d'une soupe au lait.

« Quelquefois j'avais du bon pain, du vin de Chautagne et du veau rôti, si quelques paysans s'étaient rendus dans la semaine à Bonneville. Là, s'ils étaient découverts par M. de Chateau-Blanc, marquis de Cluses, il les chargeait de pain, de vin, de rôti et de tout ce qu'ils pouvaient emporter pour ma nourriture; mais si la neige ou le mauvais temps me privaient de ces secours, j'étais réduit au pain d'avoine, au lait, au beurre frais, aux œufs et aux pommes de terre. Jamais la femme Guffond (1) a su pétrir le pain fait avec la farine de froment, jamais elle ne sut m'apprêter aucune viande ni herbage.

« Ayant moi-même voulut essayer d'accommoder des pommes de terre, je fis un plat dont personne ne voulut manger. Je réussis seulement à bien faire rôtir au fond d'un pot les agneaux et les chevreaux que les paysans m'apportaient, lorsqu'ils venaient se confesser.

« Le mari de cette femme si ignorante, Jean-François Guffond, était très intelligent et très adroit pour les ouvrages communs de menuiserie. Entouré de neige de toute part, sans pouvoir faire un pas hors de la maison, je me servis de ses outils et de ceux qu'il me fabriqua avec une lame d'épée pour faire une chapelle.

« Je réussis à bien sculpter un ostensoir, des chandeliers, un tabernacle et une niche d'exposition; et ayant demandé à mon père des pinceaux et des couleurs

à

t

n

e

15

11

r-

S-

1.

le

té

ıu

es

es

à n-

ue

⁽¹⁾ Henriette Pellier Cuit.

que j'avais à La Roche, je parvins à faire une chapelle qui est encore aujourd'hui en vénération parmi les habi-

tants de ces montagnes (2).

« Le soir, aussitôt que nous avions soupé, les paysans du village se rassemblaient avec leurs femmes dans la grande cuisine des Guffond; un feu pyramidal, élevé de quatre à cinq pieds, éclairait l'assemblée. Un jeune paysan, qui dressait avec la hache des éclats de sapin pour en faire des bardeaux, appelés dans le pays effanles, dont on couvre les toits, entretenait un feu clair. Je lisais à la lumière les gazettes qu'on m'envoyait de Bonneville. Chaque paysan, dont le plus grand nombre avait servi à Paris, à Lyon, ou avait voyagé en Suisse, en Piémont ou dans le Milanais, joignait ses réflexions à ma lecture, et nous nous bercions tous dans l'idée que les affaires de France allant très mal, nous allions être délivrés de la cruelle tyrannie de nos oppresseurs.

« Les femmes qui formaient un cercle derrière leurs maris et leurs enfants, filaient leurs quenouilles, et comme chacun parlait, qu'il y avait encore trois ou quatre rouets sur un plancher très sonore, c'était un vrai sab-

bat que notre assemblée.

« A dix heures précises, les filles de la maison nous présentaient un panier rempli de pommes de terre cuites sous la braise qu'elles avaient mondées et nettoyées auparavant; on les mangeait chaudes, comme le met le plus délicieux et le plus recherché. On m'offrait par déférence les plus belles et les mieux cuites, et jamais je ne me suis aperçu qu'elles m'aient incommodé.

« Pendant ce temps, en disant la leçon aux enfants du village, je me couvris d'une gale horrible qui fit de mon corps une écorce de sapin. Je puai comme une charogne et depuis les pieds jusqu'à la tête, j'étais couvert d'ulcères d'un très mauvais genre. L'insomnie, la crainte continuelle d'être arrêté, la fatigue des confessions entendues jour et nuit, la mauvaise nourriture, tout cela altéra tellement ma santé que j'étais dans une agitation et un feu qui me dévoraient.

« Les démangeaisons causées par la gale étaient quel-

⁽²⁾ L'ostensoir et un crucifix de même origine sont actuellement conservés chez les Guffond de la Balme; le tabernacle est chez Mlle Dugerdil, à Culaz ; le reste a disparu.

quefois si violentes que pour les apaiser ou les faire cesser, je me rapais le ventre contre la muraille jusqu'à

ce qu'il flut tout en sang.

« Je devins d'une maigreur affreuse. Je demandai inutilement à mon père le volume de l'encyclopédie qui traitait des remèdes pour guérir la gale; il ne sut jamais le trouver parmi les tas de livres de ma bibliothè-

que que j'avais sauvés du carnage.

« Enfin, sans secours et sans ressources, n'osant me découvrir ni me faire connaître à aucun chirurgien ni médecin des villes voisines tous soupçonnés d'être jacobins, je me déterminai à mettre en usage un onguent mercuriel que me proposèrent les paysans du village et dont ils me vantaient la merveilleuse efficacité. Je m'oignis deux ou trois fois de cet onguent mercuriel mal préparé. Je m'en frictionnai les poignets et le contour des genoux. Hélas ! au bout de trois jours, un bourdonnement continuel dans les oreilles, une salivation abondante, un malaise, un feu dévorant m'annonçaient que j'allais périr par mon imprudence. Je pris chaque jour le petit lait à grande dose, je le faisais passer dans mon corps comme un ruisseau, ce qui calma l'effervescence intérieure de cette chaleur insupportable qui me désolait.

« Une partie de la gale ayant disparu, il ne me restait que quelques ulcères aux cuisses, aux bras et aux reins; mais l'humeur galeuse s'étant jetée sur la jambe droite que j'avais eue altérée par l'application du suc gastrique, elle s'enfla tellement que je ne pus plus marcher. Elle éclata enfin en plusieurs endroits, et il en sortit une matière fétide et des plus rebutantes. Je couvris cette pauvre jambe de feuilles de poirées enduites de beurre frais; je pris patience; je laissai agir la nature

et le petit lait qui me conservèrent la vie.

« Pendant que j'étais ainsi souffrant, on avait publié les arrêtés les plus terribles contre les prêtres cachés dans le pays et qui ne voulaient pas que l'on communiquât avec le sieur Thérèse-Marie Panisset, évêque intrus du Mont-Blanc; de manière que pour tranquilliser mes hôtes, il fallut me décider à aller habiter une montagne très élevée dans un chalet appelé les Montures. J'y fus conduit à cheval par les trois frères Guffond, la nuit du 18 avril, par un froid très vif et à travers des tas de neige que nous aurions eu beaucoup de peine à franchir si elle n'avait été gelée.

« J'habitais un très joli cabinet pris dans l'intérieur d'une écurie; mon lit avec une paillasse était placé dans une alcôve très propre et toute neuve; le cabinet était bien éclairé et l'intervalle entre mon lit et la fenêtre me permit d'y ériger une chapelle que nous ornâmes de colonnes, de chandeliers, de vases, que j'avais sculptés

avec l'aide des frères Guffond.

« Je restai là ignoré de toute la terre depuis le 18 avril jusqu'au 25 juin 1793. J'y appris que j'avais été dénoncé au district de Cluses par un capucin jureur, que cette dénonciation avait beaucoup inquiété M. l'avocat Rey, président du district et M. le procureur syndic Cucuat; qu'ils avaient invité le maire de Mont-Saxonnex à me faire passer en pays étranger, et que c'était à telle occasion que l'on m'avait transporté, malgré mes infirmités, au chalet des Montures.

« N'ayant aucun livre que mon bréviaire et quelques journaux, je m'occupai, pendant des journées entières que je restai seul à la maison, à composer une réfutation de la lettre pastorale de l'intrus Panisset, je préparais quelques instructions analogues aux circonstances pour dissiper l'ennui que me causait la privation de toute nouvelle et surtout de mes vieux parents dont le sort toujours présent à mon avenir me peinait plus que

les maux que j'endurais.

« Je lus par hasard l'arrêté terrible que les administrateurs du Mont-Blanc lancèrent contre les mandements et les lettres pastorales des légitimes évêques de Savoie

et qui fut publié le 21 mai.

« J'appris par mes hôtes que des commissaires étaient venus le jour de la Trinité prêcher la religion constitutionnelle et le respect dû à l'évêque intrus, dans l'église de Mont-Saxonnex où personne ne voulut les écouter, et que le lendemain, 27 mai, le beau couvent des Barnabites de Bonneville avait été réduit en cendre par l'imprudence des Français qui y avaient établi leurs magasins; que le 5 juin, on avait obligé les religieuses Bernardines de La Roche à sortir de leur couvent dont on fit une caserne militaire.

« Enfin, considérant que toute la noblesse de Faucigny venait d'être renfermée dans le couvent des cordeliers de Cluses; que le gouvernement venait de promettre deux cents francs à quiconque découvrirait les déserteurs, les émigrés et surtout les prêtres non assermentés cachés dans les paroisses; voyant en outre que ma santé s'altérait de plus en plus, je me déterminai à me rendre à Genève par La Roche, pour consulter les médecins de Genève et surtout M. Jurine et pourvoir au rétablissement de ma santé.

« Ce ne fut qu'avec peine que je quittai le Mont-Saxonnex. La piété, les sentiments de religion que j'avais découvert chez les habitants de cette montagne, m'avait inspiré de l'attachement pour eux. Je les voyais très attachés à ma personne; ils m'offraient un salaire pour que je les abandonnasse pas; jamais ils n'avaient parlé de moi hors de la paroisse, de crainte que je fusse découvert: Si quelqu'un venait entendre la messe, ils ne l'admettaient dans l'église qu'après avoir promis sur les saints évangiles, que jamais ils ne parlerait de moi.

« Ce serment était si religieusement observé que les paysans que j'envoyais à mon père ou ceux qui avaient entendu ma messe ne se rendirent jamais à ses instan-

ces pour découvrir le lieu de ma retraite.

« Les enfants même de la paroisse, craignant que je fusse découvert venaient de l'extrémité de la paroisse m'avertir par des chemins détournés, de ne pas sortir de ma chambre pour me promener, lorsqu'ils avaient aperçu quelque étranger inconnu qui prenait la route de mon habitation.

« Ce ne fut pas une petite affaire que de faire consentir les trois frères Guffond à me descendre de la montagne et à me conduire à La Roche, chez mon père. C'était alors le règne de la terreur, je pouvais à peine me tenir à cheval, j'étais couvert de furoncles et ma jambe enflée et ouverte ne me permettait pas de marcher.

« Cependant je descendis à cheval des Montures au village de la Balme, j'envoyais Joseph Guffond avertir mon père de tenir la porte ouverte le matin du 25 juin sur les deux heures après minuit et réfléchissant qu'un cheval pouvait nous embarrasser, si nous étions découverts, je résolus d'aller à pied du village de la Balme à La Roche.

« Nous partîmes, François Guffond et moi, à 10 heures du soir, pendant la nuit de la fête de Saint-Jean-Baptiste par un temps serein et doux; je souffrais horriblement par la descente jusqu'à la plaine de Vougy: nous longeâmes constamment la montagne, passâmes derrière le château des Forêts du comté de Rumilly. sans rencontrer personne, ni entendre le moindre bruit.

al

S(

CC

S

C

Ct

C d

fe

Si ê

0

n

V

d lŧ

d

ï

« Parvenus à minuit au pont de Rumilly, nous nous reposâmes un peu sur le parapet, bûmes chacun un verre de liqueur et mangeâmes un craquelin. De là, traversant le pré des Molettes et la cour du château de Chuet nous vinmes sans rencontrer personne jusqu'auprès de la chapelle de Farton, marchant avec le moins de bruit possible; nous entendîmes tout à coup des cris qui nous firent craindre d'être découverts; nous reconnûmes cependant bientôt après que ce n'était que le miaulement de quelques chats qui nous avaient effrayés. Ranimant notre courage, nous gravimes la créta à la Bergère, passâmes devant l'Echelle et le Saix, descendîmes par la porte Saint-Martin, longeâmes le jardin des Arêtan et des demoiselles Audé et parvinmes jusqu'à l'angle de la maison de mon père, située en face de la fontaine publique, sans entendre aucun bruit.

« Au moment où je croyais revoir mon père et être en sûreté chez lui, j'aperçois une patrouille de soldats ivres qui se mettent à hurler d'une manière effrayante; heureusement qu'ils ne me virent point, et quoique je me crusse perdu, ainsi que mon compagnon de voyage, nous eûmes assez de présence d'esprit pour nous retirer derrière la maison de mon père et d'attendre là, dans l'agitation la plus cruelle, que cette troupe de soldats

eut fini son tapage et se fut retirée.

« A peine la patrouille fut-elle partie, que, voulant entrer dans la maison de mon père, j'entendis une fille du voisinage qui conversait depuis sa fenêtre avec un

jeune homme qu'elle épousa dans la suite.

« Il fallut attendre patiemment qu'ils eussent tout dit l'un et l'autre avant d'oser entrer chez moi. A peine eus-je ouvert la porte que je trouvais mon père au pied de l'escalier, récitant à genoux son chapelet, pleurant amèrement et craignant que j'eusse été arrêté par la patrouille.

« Je le relevai, l'embrassai et me rendis auprès de ma respectable mère que je trouvai toute inondée de

larmes et dans la plus cruelle agitation.

« J'avalai une tasse de bouillon et fis faire mon lit

au grenier afin de n'être découvert par aucune personne. Le matin j'observai à mes parents que j'étais couvert de gale, et qu'ils évitassent avec le plus grand soin de me toucher. Je cherchai dans mon encyclopédie comment je devais traiter cette cruelle maladie, jusqu'à ce qu'il me fut permis de me rendre à Genève pour y consulter M. Jurine. J'usai, suivant le conseil de l'auteur de l'article, de bains tièdes où l'on avait fait cuire des feuilles de sureau; ils me nettoyèrent le corps et, faisant usage de tisane rafraîchissante, j'éprouvais un bienêtre qui m'était inconnu depuis trois mois. »

Enfin, le 4 juillet, le bon chanoine partit pour Genève où il put consulter des médecins et se débarrasser du

L'abbé Grillet, après avoir séjourné une vingtaine de jours à la Balme, passa donc trois semaines à la cure du Mont-Saxonnex et à Brison pour donner aux habitants des deux paroisses la facilité de faire leurs Pâques. Mais la persécution devint menaçante. Les religieux, qui tout d'abord n'étaient pas atteints par la proclamation du 8 février, furent mis sur le même pied que les prêtres séculiers par le décret du 26 mars. Quelques jours après, il était décidé que tous les ecclésiastiques qui ne prêteraient pas le serment civique seraient considérés comme ennemis de la patrie et devaient être mis en état d'arrestation.

L'abbé Grillet avait été dénoncé par un capucin jureur, le Frère Urbain, que nous avons vu au Mont-Saxonnex à la fin du mois de février. Cette dénonciation inquiéta beaucoup l'avocat Rey, président du district; il en avertit le maire, Joseph Terraillon, et c'est alors que le bon chanoine fut transporté en secret au chalet des

e

e

d

١t

le

le

it

Montures.

Pendant qu'il séjournait en ce lieu, le 26 mai, jour de la Trinité, les commissaires de la Révolution vinrent prêcher la religion constitutionnelle. Ils étaient sans doute accompagnés du Frère Urbain — Moënne Loccoz Prosper, de Brison — qui venait d'être nommé curé constitutionnel du Mont-Saxonnex. Cet étrange curé se vit trop mal accueilli pour tenter de faire aucun ministère dans la paroisse qu'il avait accaparée; et, à part la sépulture de Joseph Donat Bouillud qu'il fit avant de trahir ses engagements, rien n'indique qu'il ait exercé aucune fonction ecclésiastique en ce lieu.

Les mesures prises contre les prêtres réfractaires s'aggravaient de plus en plus. L'échec à peu près complet de l'église constitutionnelle irritait ceux qui s'en étaient fait les apôtres ou les soutiens ; les ennemis extérieurs menaçaient la frontière; par ailleurs la multitude, favorable à un régime de liberté, restait sans enthousiasme devant les décrets antireligieux du jacobinisme ou leur était franchement opposée; plus d'un mouvement d'opposition à Thônes, à Megève et ailleurs en donnèrent une preuve éclatante. Les chefs du district et du département déconcertés, se lancèrent, à la suite des conventionnels, dans la voie des mesures rigoureuses où sombrèrent la tranquillité et la prospérité du pays.

La proclamation du 8 février et le décret du 26 mars furent les premiers pas vers la persécution. Le 17 mai, la situation s'aggravait : ce jour-là, la municipalité du Mont recevait l'ordre de faire surveiller les prêtres et de les emprisonner. « Citoyens, leur écrivait-on,

- « La première et la plus importante de toutes les affaires est celle du salut de la patrie, nous devons nous en occuper sans cesse, car nous ne devons pas nous dissimuler qu'elle a beaucoup d'ennemis (3). En conséquence, nous vous invitons... à être très circonspects à accorder des certificats de civisme à qui que ce soit, surtout aux prêtres qui sont nos plus cruels ennemis; nous vous invitons à prévenir ceux à qui vous les accordés de les porter constamment avec eux. Le département vient de faire prendre un arrêté portant que tout prêtre dans le Faucigny qui n'aura pas avec lui son certificat de prestation de serment sera saisi et traduit au chef-lieu du district. Nous vous invitons... à faire exécuter cet ordre avec toute l'exactitude et vigueur possibles.
- « Veillez, chers concitoyens, veillez, nous vous en conjurons par votre propre bonheur, sur les prêtres, sur les ci-devants, leurs agents et leurs domestiques, veillez sur tous les étrangers déguisés ou non déguisés qui s'indroduisent dans vos communes, veillez sur les mendiants couverts de haillons, car on se sert de tout pour vous surprendre et vous égarer. Au moyen de cette surveillance continuelle, vos déjouerez tous les projets.

⁽³⁾ La guerre de Thônes venait d'être terminée.

vous découvrirez leurs intrigues et leurs menées perfides et par vous la patrie sera sauvée.

« Nous sommes très fraternellement vos concitoyens :

Olive, Mouthon, commissaires du département. »

n

IS

IS

)-

n

S

;t

:e

35

S.

rs

1,

lu

et

es

18

S-

é-

ts

it.

5;

r-

nt

ê-

ti-

au

:é-

)S-

en

as.

es.

iés

les

ut

:te

ts,

Après les pressantes invitations et les menaces, vinrent les exécutions. Le 4 juin, on apprenait au Mont-Saxonnex la condamnation et la mort de François Avrillon qui avait participé à la guerre de Thônes. La communication officielle qui en était faite était accompagnée de menaces, plus graves que les précédentes, à l'égard de ceux qui négligeaient l'observation des récents décrets contre des lettres pastorales des évêques de Savoie.

« Les ennemis de la République emploient mille moyens pour fomenter le trouble et la désorganisation ; celui qui leur laisse plus d'espérance est l'alarme qu'ils cherchent à jeter dans les consciences : les prêtres réfractaires cherchent à fanatiser le bon peuple ; ils font circuler des écrits qui ne tendent qu'à animer la guerre civile et armer le frère contre le frère, le père contre le fils. Nous vous chargeons donc, citoyens, de surveiller ces criminelles menées, d'intercepter la circulation de ces écrits pernicieux à la tranquillité publique, de veiller surtout à ce qu'il ne s'introduise sur votre territoire aucune personne sans aveu, aucun prêtre réfractaire, vous avertissant que le moindre manquement de votre part vous rendra coupable et vous attirera la juste punition que mérite l'oubli du devoir. »

Le communiqué ajoutait : « Vous recevrez deux exemplaires du décret de la Convention Nationale du 14 février dernier qui accorde 100 livres de récompense à ceux qui découvriront ou feront arrêter une personne rangée par la loi dans la classe des émigrés ou dans celle

des prêtres qui doivent être déportés.

« Le Directoire de Cluses : Reydet, président. »

L'appât de la récompense promise (4), autant que les ordres et les menaces du Directoire de Cluses, était capable de faire découvrir la retraite du chanoine Grillet; en conséquence, il se décida à partir pour Genève.

Le Mont-Saxonnex restait sans prêtre et jusqu'au retour de l'abbé Mugnier, le 2 août 1795, on ne voit que deux fois dans les registres le passage d'un ecclé-

⁽⁴⁾ Au moins mille francs de notre papier monnaie.

siastique dans la paroisse : le P. Jacques François Bosson, d'Onnion, y est présent le 4 mai 1794 ; le Rd P. Gardien, d'Annecy, s'y trouve le 15 mai 1795 (5).

Peut-être les fidèles ont-ils eu recours à d'autres prêtres venant des montagnes d'Entremont ou du Petit-Bornand (6) ou à leur ancien curé, l'abbé Cucuat, qui resta pendant toute la période révolutionnaire caché au Reposoir.

III

LA RÉVOLUTION ET LA CONTRE-ATTAQUE SARDE

Bannir les prêtres réfractaires, charger les municipalités de les surveiller étroitement, les livrer en pâture à la délation de quelques pauvres hères, ne suffisaient pas — quoiqu'en prétendit le district — « pour sauver la patrie ». Des ennemis nombreux à l'intérieur et à l'extérieur s'agitaient; il fallait organiser la résistance, préparer des troupes pour maintenir la paix à l'intérieur, et repousser à la frontière les incursions des armées étrangères. On y travailla activement, avec une énergie qui tenait à la passion. Le 29 janvier 1793, recensement de tous les hommes de 18 à 60 ans ; le 7 février, ordre d'organiser des bataillons de volontaires; le 11 mai, recensement des chevaux et des chariots, du blé et des pommes de terre. Plus tard, le 9 septembre, ordre de battre le froment et l'avoine pour en faire le recensement.

Le recensement des hommes se fit sans difficulté au Mont-Saxonnex : on en trouva 248 de 18 à 60 ans ; toutefois, les bataillons de volontaires n'inspirèrent aucun enthousiasme. La conscription qui suivit n'excita pas de révolte comme à Thônes ou à Megève, elle ne fit pas non plus passer la frontière, au moins au début ; on se résigna à la subir quand on ne put pas s'en affranchir.

Un seul fut appelé sous les drapeaux dans la première moitié de l'année 1793, ce fut Marin Guffon, enrôlé pour combattre les armées sardes, que l'abbé Grillet, caché

⁽⁵⁾ Bidal Pierre Louis, capucin, né à Evian en 1737.

⁽⁶⁾ C'est sur Planey que serait marié Rennard François Le Riant, le 4 février 1795.